



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°42-2019-110

PUBLIÉ LE 23 SEPTEMBRE 2019

# Sommaire

## **42\_Préf\_Präfecture de la Loire**

42-2019-09-20-001 - Arrêté préfectoral n° 2019-M-42-092 - Réglementation temporaire de la circulation. Réfection de la couche de roulement bretelle n° 1 - RN 7 échangeur n°64, Commune de ROANNE (3 pages)

Page 3

42\_Préf\_Préfecture de la Loire

42-2019-09-20-001

Arrêté préfectoral n° 2019-M-42-092 - Réglementation  
temporaire de la circulation.

Réfection de la couche de roulement bretelle n° 1 - RN 7  
échangeur n°64, Commune de ROANNE



## PRÉFET DE LA LOIRE

Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est  
SREX de MOULINS  
District de MOULINS  
Tél : 04 70 20 76 70

Réglementation temporaire de la circulation.  
Réfection de la couche de roulement bretelle n° 1  
RN 7 échangeur n°64.  
Commune de ROANNE

### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2019-M-42-092

#### LE PRÉFET DE LA LOIRE

**VU** le code de la Route,

**VU** le code de la voirie routière,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

**VU** l'arrêté du 12 décembre 2018 modifié approuvant les nouvelles dispositions du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (huitième partie),

**VU** l'arrêté préfectoral n°16-89 du 21 mars 2016 portant délégation de signature à Madame la Directrice interdépartementale des Routes Centre-Est, publié au RAA spécial du 22 mars 2016.

**VU** l'arrêté de subdélégation de signature N°42-2019-008 de Madame Véronique MAYOUSSE Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est du 15/01/2019, en matière de gestion du domaine public routier et de la circulation routière,

**VU** la circulaire du 3 décembre 2018 relative au calendrier des jours « hors chantier » pour l'année 2019 et pour le mois de janvier 2020,

**VU** le dossier d'exploitation présenté par le District de MOULINS le 27 août 2019,

**VU** l'avis favorable de la Mairie de ROANNE en date du 2 septembre 2019,

**VU** l'avis favorable du Président du Conseil Département de la LOIRE en date du 3 septembre 2019,

**Considérant** que pendant les travaux de réfection de la couche de roulement sur la bretelle n°1 de l'échangeur n° 64 de la RN7, sur le territoire de la commune de ROANNE, il y a lieu de réglementer la

circulation entre les PR 28+660 au PR 29+500 afin de prévenir tout risque d'accident, de faciliter la bonne exécution des travaux et d'assurer un écoulement satisfaisant du trafic,

**Considérant** que la section concernée par les travaux est hors agglomération,

Sur proposition de Madame la Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est,

## A R R Ê T E

**ARTICLE 1** - Pendant l'exécution des travaux sur l'échangeur n°64 de la RN 7, la circulation de tous les véhicules s'effectuera dans les conditions suivantes :

**Sens PARIS/LYON.**

Neutralisation de la voie de droite à partir du PR 28+860.

La vitesse est limitée à 90 km/h à partir du PR 28+760 jusqu'au PR 29+500 (fin de prescription).

**La bretelle d'entrée n°1 de l'échangeur 64 sera fermée à la circulation.**

**Déviation :**

– Les usagers en provenance de la rue « Pierre Corneille » devront emprunter la RD 27 (rue des « Buttes ») puis la RD 207 (rue « Alfred de Musset ») jusqu'au giratoire de la « Demie Lieue » retour RN 7 directions CLERMONT, LYON, SAINT-ETIENNE.

– Les usagers en provenance de la rue des « Buttes » devront emprunter la même déviation.

**Sens LYON/PARIS.**

Aucune restriction

**ARTICLE 2** - **Les dispositions du présent arrêté s'appliqueront, de jour comme de nuit, du lundi 23 septembre 2019 à 7h00 jusqu'au mardi 24 septembre à 19h00.**

En cas d'aléa technique ou d'intempérie, un autre arrêté sera pris et encadrera la fin des travaux.

**ARTICLE 3** - Certaines phases préparatoires ou de mise en place de la signalisation du chantier pourront nécessiter des réductions momentanées de chaussée ou des interruptions courtes de circulation.

**ARTICLE 4** - Sur le parcours des sections soumises à ces restrictions provisoires, les conducteurs des véhicules devront le cas échéant, se conformer aux indications des Services de Police et des agents de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est, tant en ce qui concerne le trajet à suivre que l'arrêt s'il leur est prescrit.

**ARTICLE 5** - Convois exceptionnels supérieurs à 3,50 m : interdits

**ARTICLE 6** - La signalisation temporaire réglementaire, conforme à l'instruction interministérielle (Livre I- 8e partie) approuvée par arrêté interministériel le 12 décembre 2018 et aux manuels du chef de chantier, sera fournie et mise en place par la DIR Centre-Est/SREX de MOULINS/District de MOULINS (CEI de ROANNE), qui en assurera, sous sa responsabilité, le contrôle et la maintenance.

**ARTICLE 7** - Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux dressés par les forces de l'ordre.

**ARTICLE 8** - Lors de l'achèvement des travaux et avant le rétablissement normal de la circulation, la chaussée devra être propre et satisfaisante aux conditions normales de sécurité.

**ARTICLE 9** - Le présent arrêté sera affiché aux abords immédiats du chantier.

**ARTICLE 10** -

- Le Colonel, Commandant du Groupement de Gendarmerie de la LOIRE,
- Le Chef du PC de MOULINS de la DIR Centre-Est,
- Le Chef du District de MOULINS de la DIR Centre-Est,
- Les Responsables de l'entreprise adjudicataire des travaux, sous couvert du chef de district de MOULINS de la DIR Centre-Est,

et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à :

- Direction Départementale de la Sécurité Publique de la LOIRE,
- Service Départemental d'Incendie et de Secours de la LOIRE,
- SAMU de la LOIRE,
- Direction Départementale des Territoires de la LOIRE,
- Département de la LOIRE,
- Commune de ROANNE,
- Service Régional d'Exploitation de MOULINS de la DIR Centre-Est,
- Service d'Exploitation et Sécurité/Cellule Exploitation et Gestion du Trafic à la DIR Centre-Est,
- Chef du CEI de ROANNE,

À SAINT-ÉTIENNE, le 20 septembre 2019

Pour le Préfet et par délégation,  
Pour la Directrice Interdépartementale  
des Routes Centre-Est et par subdélégation,  
Le Chef du Service Régional d'Exploitation de MOULINS,

Olivier ASTORGUE